



HYVIA
Site de Villiers St Frédéric
N° 4 16 mars 2023

MISE EN PLACE DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE CHEZ HYVIA
1^{er} tour : du lundi 20 mars 2023 9h00 au mardi 21 mars 17h00

HYVIA est jeune, tout est à construire ensemble

La jeunesse de notre entreprise en fort développement fait qu'il y a de nombreux questionnements, nous souhaitons développer les problématiques HYVIA en portant la voix des salariés.

HYVIA, société nouvelle, a besoin de l'instance de représentation du personnel qu'on appelle le *Comité social et économique* (CSE) pour soumettre à l'avis des élus dans ce qu'on appelle les *Informations/Consultations* de tout ce qui relève de la vie au travail.

Les élus expriment la VOIX des salariés de l'entreprise. Ainsi, ils permettent à l'employeur la prise en compte des intérêts des salariés, dans les décisions sur la gestion et l'évolution économique de l'entreprise, sur l'organisation du travail, sur la formation professionnelle, et bien d'autres thèmes encore.

Chaque syndicat « représentatif » ayant obtenu au moins 10% des suffrages exprimés, désignera ses *Délégués* qui seront chargés de négocier des accords avec la Direction. La validité des accords d'entreprise requiert que les syndicats signataires aient obtenu au moins 50% des suffrages exprimés lors des élections du CSE premier tour. **C'est le principal enjeu des élections du CSE.**

Les élections du 1^{er} tour auront lieu du 20 au 21 mars. Dès le 22 mars, les syndicats désigneront leurs Délégués.

Les attributions économiques et professionnelles

HYVIA proposera aux syndicats des accords sur de nombreux sujets pour lesquels la voix des salariés devra être portée par les représentants élus :

- Accord de gestion de carrière (progression et perspectives, gestion des mobilités, plan de formation, ...),
- Accords de qualité de vie au travail (handicap, télétravail, locaux, matériels, ...),
- Accord égalité professionnelle,
- Accord couverture sociale (prévoyance, mutuelle),
- Accords relatifs à la rémunération et à l'épargne (intéressement, primes et négociation salariale),
- Accords relatifs au temps de travail (activité partielle, congé, temps partiel).

Ce tract du Syndicat de la Métallurgie – Travaillons Ensemble, est financé par les seules cotisations des adhérents

Sans oublier la négociation d'un accord HYVIA pour que la *Nouvelle convention collective de la Métallurgie* soit transposée en termes de classifications et de rémunérations. Dans ce dossier sensible, nous veillerons à ce qu'aucun salarié HYVIA ne soit lésé ni contraint dans sa mobilité.

Le contexte est celui d'un accord national signé le 7 février 2022 et applicable au 1^{er} janvier 2024 [1].

Le syndicat SM-TE HYVIA sera force de proposition pour prendre en compte les problématiques de l'ensemble de salariés

Les attributions des oeuvres sociales : « le CE ! »

Les salariés attendent aussi que leur CSE développe les oeuvres sociales. Tout ce qui permet de subventionner les activités loisirs et culture (Voyages, billetterie, ...).

Vos propositions seront les bienvenues et permettront de développer ces activités sans oublier personne.

Les listes du SM-TE en collège *Ingénieurs et Cadres* sont très bien placées

Avec 6 candidats (2 femmes et 4 hommes) engagés pour vous, les listes du SM-TE présentent plus de 50% des candidats. Une équipe diversifiée pour être plus à votre écoute.

**Dès le 20 mars, votez SM-TE
pour porter et défendre la voix des salariés HYVIA**

Votez pour les listes du syndicat SM-TE, des salariés qui s'organisent et qui le financent par leurs cotisations, pour rester libre.

Une adresse courriel spécifique pour contacter vos candidats SM-TE au CSE d'HYVIA :

sm-te.hyvia@travaillonsensemble.org

[1] Cette nouvelle convention collective a été signée entre l'UIMM et les fédérations syndicales nationales CFE-CGC, CFDT et FO